



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 03 OCTOBRE 2019

Date de convocation :

26/09/2019

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 22

L'an deux mille dix-neuf et le trois octobre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Alain MARGALET, Claudie SERRE, Raphaël LOPEZ, **adjoints**, Maurice CHANARD, Alain DOMENECH, Maryse NOGUÈS, Catherine PALAU, Cécile LAVALL, Patrice RIU, Christelle VERNE, Cédric SANCHEZ, Philippe PIQUÉ, Frédéric CRAVO, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mr Xavier BERAGUAS (à Mme Caroline PAGÈS), Mr Denis OLIVE (à Mr William BURGHOFFER), Mr Bruno COSTA (à Mr Claude AYMERICH), Mme Naïma METLAINE (à Françoise CRISTOFOL) pour voter en son nom.

Absentes : Mmes Géraldine MIR, Florence PERAMON, Céline SALGUERO, Fatiha TAHARASTE, Sylvia OLIVE.

M. Frédéric CRAVO a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/59 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA VALORISATION DE LA CASA SAMPSO ET CREATION DE LA MAIRIE – 3EME TRANCHE FONCTIONNELLE

La commune est propriétaire de la Casa Sampsó, idéalement placée en centre-ville, sur l'avenue Pasteur, artère principale. Il s'agit de la maison des grands-parents maternels de Josep Sebastià Pons, un illustre poète catalan. Le vieil Ille et cette maison, située dans la muraille du XIVème siècle, en bordure du centre ancien, sont d'intérêt patrimonial indéniable.

Ce bâtiment est actuellement inoccupé et depuis deux ans, nous avons réalisé deux tranches de travaux pour sécuriser le bâtiment et la tour, puis créer une salle d'exposition dans la salle voutée et traiter les extérieurs. Les deux programmes ont été financés par l'Etat (DSIL) et le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales.

Il s'agit en 2019 de finaliser la rénovation de la Casa Sampsó, pour y installer la mairie. Ce dernier programme comprend tous les aménagements intérieurs.

L'objectif est de proposer un espace unique accessible à tous, ce qui n'est pas le cas dans la mairie actuelle (trois étages sans ascenseur, deux bâtiments séparés, pas de parking).

Notre démarche s'inscrivant dans une démarche d'accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite et de convivialité urbaine, l'enveloppe financière relative à l'aménagement précité est de 645 458,66 € HT. Le Maire demande à l'assemblée de se positionner.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

APPROUVE la réalisation du projet tel que défini ci-dessus, pour la valorisation de la Casa Sampsó, et la création de la mairie, pour un coût de **645 458,66 € HT**.

VALIDE le plan de financement suivant :

Etat - DETR	20 %	129 091,00 €
Conseil Départemental des P-O (Programme ADES)	11 %	69 809,00 €
Autofinancement	69 %	446 558,66 €

AUTORISE le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 03 octobre 2019



Le Maire,

William BURGHOFFER